

L'INFORM

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement collectif

2008

CC DU PAYS BEAUMONTOIS

Extrait du rapport annuel 2008
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de BEAUMONT DU
PERIGORD

ORGANISATION

Intercommunale

Le service d'assainissement collectif de la Cc du Pays Beaumontois regroupe les communes de : Bayac, Beaumont du Perigord, Molières, Montferland-du-Perigord et Saint-Avit-Senieur.



5 communes adhérentes

EXPLOITATION

En régie

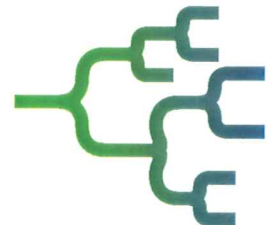
La communauté de communes a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. La communauté de communes a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.



COLLECTE DES EAUX USÉES

Un réseau de 10 km

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 431 habitations ou immeubles et 5 industriels ou autres. Le réseau est composé de 10 km de collecteurs et 14 postes de refoulement.



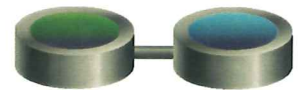
ÉPURATION

5 stations

Les eaux usées sont traitées par :

- la Station du bourg de Beaumont (Route de GUILLAUMY) (située à Beaumont) : 1 200 EH,
- la Station d'épuration dun bourg de Molières (située à Molières) : 200 EH,
- la Station d'épuration du bourg de Saint Avit Senieur (située à Saint-Avit-Senieur) : 300 EH,
- la Station du bourg de Montferland du Périgord (située à Montferland-du-Perigord) : 105 EH,
- la Station d'épuration du Colombier (située à Bayac) : 316 EH.

Le rejet de l'eau traitée se fait respectivement dans cours d'eau, dans Le Lugassou puis la Couze et dans Ruisseau la Couze.



QUALITÉ DU SERVICE

La station d'épuration Station du bourg de Beaumont (Route de GUILLAUMY) est conforme aux prescriptions administratives.

PRIX

301,60 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 301,60 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2009, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,51 €/m³, **+9,82 % par rapport à 2008**. Sur ce montant, 89 % reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, et les taxes s'élèvent à 11 %.



Répartition des montants collectés